

Conseil d'Administration AMBITION GRAPHIQUE

- Suivi du projet associatif

- Point sur la collecte des contributions conventionnelles
Fonds de développement / Dialogue social / Innovation & Développement

- Contributions conventionnelles / Branche de l'Imprimerie de labeur

- Contributions légales et conventionnelles obligatoires des entreprises relevant de la Convention collective de l'imprimerie de labeur et des industries graphiques (IDCC 184)

- Fiche de fonction « **Référent certifications et offre de services** »

- 28^e session de l'examen « **Un des Meilleurs Ouvriers de France** »

- Finales internationales Worldskills « **Métiers de l'imprimé** »

- **Conférence Ambition Graphique** : des entreprises témoignent de l'accompagnement réalisé par la branche

Suivi du projet associatif

N°	Projets	Surface totale du projet HT (révisé au 17/12/2024)	Budget alloué HT 2024	Dépense 2024	Solde 2024	Budget alloué HT 2025	Dépense 2025	Solde 2025 (= Solde 2024+Budget 2025 - Dépense 2025)	Budget alloué HT 2026	Dépense 2026	Solde final
N°1	Campagne de promotion des métiers et des filières de formation	750 000,00	250 000,00	243 770,42	6 229,58	250 000,00	244 087,92	12 141,66	250 000,00		262 141,66
N°2	Programme d'animation des organismes de formation de branche	105 000,00	35 000,00	0	35 000,00	35 000,00	34 658,51	35 341,49	35 000,00		70 341,49
N°3	Soutien à l'innovation pédagogique des organismes de formation de branche	300 000,00	100 000,00	9 600,00	90 400,00	100 000,00	13 928,10	176 471,90	100 000,00		276 471,90
N°4	Développement et promotion du label RSE Print Ethic	320 000,00	130 000,00	99 302,28	30 697,72	95 000,00	77 021,29	48 676,43	95 000,00		143 676,43
N°5	Digital Learning : solutions technologiques	255 000,00	85 000,00	71 960,80	13 039,20	85 000,00	80 020,59	18 018,61	85 000,00		103 018,61
N°6	Digital Learning : développement patrimoine de contenus	675 000,00	225 000,00	99 456,50	125 543,50	225 000,00	103 244,50	247 299,00	225 000,00		472 299,00
N°7	Digital Learning : plan de communication	240 000,00	80 000,00	53 878,67	26 121,33	80 000,00	33 285,00	72 836,33	80 000,00		152 836,33
N°8	Drupa 2024 : parcours des innovations	304 622,00	304 622,00	304 622,00	0		-				-
N°9	Ambition Graphique : plan de communication	300 000,00	100 000,00	74 275,40	25 724,60	100 000,00	56 348,35	69 376,25	100 000,00		169 376,25
N°10	Ambition Graphique : développement outil CRM	21 224,64	30 000,00	1 224,64	28 775,36	15 000,00	7 412,50	36 362,86	15 000,00		12 587,50
N°11	Japan Tour UNIIC	430 000,00	215 000,00	215 000,00	0	215 000,00	215 000,00	-	-		-
N°12	Conférence AMBITION GRAPHIQUE	120 000,00				120 000,00	106 078,86	13 921,14			
TOTAL		3 820 846,64	1 554 622,00	1 173 090,71	381 531,29	1 320 000,00	971 085,62	730 445,67	985 000,00	-	1 676 670,31

Trésorerie au 24/11/2025

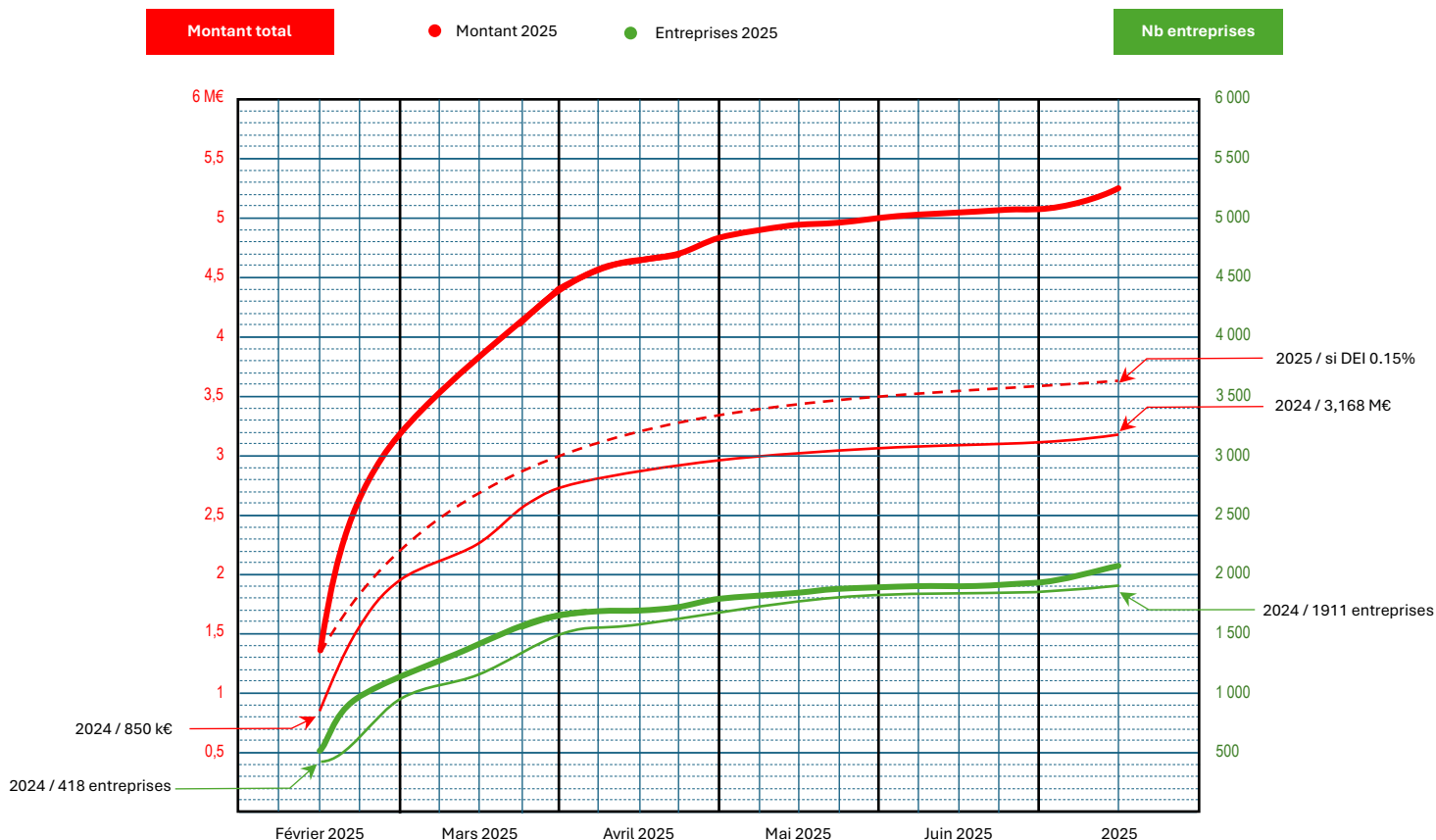
1 676 670,31

Point sur la collecte des contributions conventionnelles Fonds de développement / Dialogue social / Innovation & Développement

- **Fonds pour le développement des bassins d'activité régionaux dans les industries graphiques :**
0,15 % MS, mini. 315 € HT, plafond 3 600 € HT
- **Dialogue social et revitalisation des bassins graphiques :**
0,04 % MS, min. 50 € HT, max. 1 500 € HT.
- **Développement et innovation :**
0,40 % MS, min. 200 € HT, max. 10 000 € HT (MS 2023 : 0,15 % MS, mini 200 € HT, maxi 10 000 € HT)

Analyse collecte des contributions HT au 20 novembre 2025 (déclarations validées) :

	- 11 salariés	11 à 49 salariés	50 à 299 salariés	300 salariés et +	Total
Entreprises	1 530 entreprises	425 entreprises	104 entreprises	5 entreprises	2 064 entreprises
Salariés	5 183 salariés	9 961 salariés	10 199 salariés	2 364 salariés	27 707 salariés
Masse salariale	190 849 627 €	359 867 617 €	381 932 215 €	120 520 838 €	1 053 170 297 €
Fonds de dév. HT	531 090 €	543 547 €	385 594 €	28 800 €	1 489 031 €
Dialogue social HT	104 245 €	146 627 €	129 054 €	11 804 €	389 730 €
Dév. éco & innov.	808 915 €	1 431 845 €	1 052 344 €	80 000 €	3 373 104 €
Total contrib. HT	1 444 250 €	2 120 019 €	1 566 992 €	120 604 €	5 251 865 €



Suivi 2025	18-2	25-2	13-3	3-04	14-04	22-04	30-04	15-5	22-05	12-06	19-06	2025	2024	
Entreprises -11	326	626	945	1 197	1 226	1 244	1 299	1 327	1 357	1 390	1 410	1 530 ent.	1 396 ent.	+ 134 / + 10 %
Entreprises 11-49	113	213	315	358	368	371	383	394	402	410	410	425 ent.	406 ent.	+ 19 / + 5 %
Entreprises 50-299	28	60	83	93	97	97	100	101	101	101	102	104 ent.	103 ent.	= / =
Entreprises 300 +	0	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5 ent.	6 ent.	- 1 / =
Total entreprises	467	903	1 348	1 653	1 696	1 717	1 787	1 828	1 866	1 906	1 919	2 064 ent.	1 911 ent.	+ 153 / + 8 %
Salariés	7 197	15 538	21 282	24 179	24 796	24 911	25 588	26 143	26 364	26 619	26 709	27 707 sal.	27 208 sal.	+ 499 / + 2 %
FD k€	368	745	1 082	1 259	1 296	1 307	1 352	1 380	1 399	1 414	1 423	1 489 k€	1 357 k€	+ 132 / + 10 %
Nb plancher 315 €	244	490	756	958	979	994	1 038	1 062	1 084	1 116	1 119	1 235	897	
Nb plafond 3 600 €	23	35	73	83	86	86	87	88	88	88	88	90	37	
DS k€	97	204	291	336	345	347	359	365	369	372	375	389 k€	359 k€	+ 30 / + 8 %
Nb plancher 50 €	184	387	589	747	763	773	812	832	849	880	891	973	897	
Nb plafond 1 500 €	10	30	34	38	38	38	39	39	39	39	39	40	37	
I&D k€	866	1 760	2 529	2 904	2 995	3 011	3 108	3 167	3 205	3 230	3 246	3 373 k€	1 436	+ 1 937 / + 235 %
Nb plancher 200 €	98	209	317	413	422	423	444	452	467	485	492	542	938	
Nb plafond 10 000 €	22	54	70	79	82	82	82	84	84	84	84	85	12	
Total k€	1 332	2 709	3 902	4 499	4 631	4 666	4 810	4 912	4 974	5 017	5 043	5 251 k€	3 168 k€	+ 2 083 / + 166 %

2 064 déclarations validées : 6.293 M€ TTC, dont 183 déclarations validées sans versement reçu (0.380 M€ TTC, trois relances)

1 850 déclarations clôturées (déclaration + montant correspondant) : 5.890 M€ TTC.

131 groupes créés (1 SIREN / plusieurs SIRET) : 88 déclarations de groupes clôturées, 36 déclarations sans versement, 6 déclarations avec insuffisance de versement...

Remises bancaires (chèques + virements) : 1 961 versements remis en banque pour un montant total de 5.895 M€ TTC (1 406 virements, 555 chèques)

13 remboursements pour un montant de 3 188 € HT

Clôture de l'opération de collecte fin novembre 2025. Les entreprises en insuffisance de versement seront validées en versement partiel.

AMBITION GRAPHIQUE

Objet : Contributions conventionnelles / Branche de l'Imprimerie de labeur

Madame, Monsieur,
Chers partenaires,

Dans un contexte de profondes mutations technologiques, économiques et sociales, la branche de l'Imprimerie de labeur et des Industries graphiques poursuit une politique volontariste visant à **accompagner durablement les entreprises et les salariés** dans l'évolution des métiers, des compétences et des organisations.

C'est dans cette perspective que les partenaires sociaux ont créé l'association **Ambition Graphique**, dont la vocation est de **soutenir des actions au service de la performance des entreprises**, de l'innovation, de la responsabilité sociale et du développement des compétences sur l'ensemble des territoires.

À ce titre, Ambition Graphique est chargée de la **collecte et de la gestion des contributions conventionnelles obligatoires** des entreprises relevant de la Convention collective nationale de l'Imprimerie de labeur et des Industries graphiques (IDCC 184), destinées notamment à :

- soutenir le développement et la vitalité des bassins d'activité régionaux,
- accompagner le dialogue social et les dynamiques territoriales,
- favoriser le développement économique et l'innovation dans la branche.

Ces contributions, appelées en début d'année, sont calculées sur la base de la **masse salariale brute de l'année précédente**.

Vous trouverez ci-joint le **bordereau de versement** correspondant. Nous vous remercions de bien vouloir nous le retourner dûment complété, accompagné de votre règlement à l'ordre d'**Ambition Graphique, avant le 1er mars 2025**.

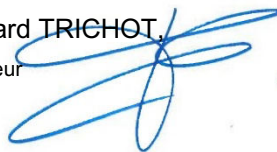
Afin de simplifier vos démarches déclaratives et le recouvrement de vos contributions, Ambition Graphique met à votre disposition la plateforme **ALTERNATAUX** (service gratuit - www.alternataux.fr/ambition-graphique).

Grâce à ces contributions, Ambition Graphique finance chaque année des actions concrètes au service de l'attractivité des métiers, du développement des compétences et de la performance collective de la branche.

Convaincus que ces contributions constituent un **levier collectif au service de l'avenir de la profession**, nous vous remercions par avance de votre engagement et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers partenaires, l'expression de nos salutations distinguées.

Bernard TRICHOT,
Directeur



Agence paritaire de développement et d'innovation des Industries graphiques

Siège social : 11 boulevard Brune 75014 Paris – SIRET : 902 883 552 00017
Bureaux : 120 rue Jean Jaurès 92300 Levallois-Perret – ambitiongraphique.fr

Print Ethic et LaLigneContinue sont des marques d'Ambition Graphique



lalignecontinue

AMBITION GRAPHIQUE

Les entreprises de l'Imprimerie et des Industries graphiques sont soumises à une contribution conventionnelle fixée par l'accord de branche³ relatif au dialogue social et à la revitalisation des bassins graphiques. Calculée sur la masse salariale brute annuelle, cette contribution est destinée à développer le dialogue social à tous les niveaux, faciliter la négociation collective et soutenir l'action de la branche auprès des pouvoirs publics.

Les entreprises de l'Imprimerie et des Industries graphiques contribuent, dans le cadre d'un accord de branche, à un **dispositif dédié au dialogue social et à la revitalisation des bassins graphiques**. Calculée sur la masse salariale brute annuelle, cette contribution permet de **développer le dialogue social à tous les niveaux, de faciliter la négociation collective et de soutenir l'action de la branche auprès des pouvoirs publics**.

AMBITION GRAPHIQUE

CONTRIBUTIONS LÉGALES ET CONVENTIONNELLES OBLIGATOIRES DES ENTREPRISES RELEVANT DE LA COVENTION COLLECTIVE DE L'IMPRIMERIE DE LABEUR ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES (IDCC 184)¹

1/ Contributions conventionnelles au Fonds pour le développement des bassins d'activité régionaux dans les industries graphiques²

Les entreprises de l'Imprimerie et des Industries graphiques contribuent, *via* un accord de branche dédié, au renforcement et à l'animation des bassins d'activité régionaux.

Calculée sur la masse salariale brute annuelle, cette contribution permet de financer des plans d'action territoriaux et des projets structurants, innovants et fédérateurs. Son objectif : soutenir la compétitivité des entreprises, favoriser les synergies locales et accompagner la transformation du secteur sur l'ensemble des territoires.

Toute entreprise : 0,15 % (plancher : 315 € HT, plafond : 3 600 € HT) / Collectée par Ambition Graphique

2/ Contribution conventionnelle au Dialogue social et à la revitalisation des bassins graphiques³

Les entreprises de l'Imprimerie et des Industries graphiques contribuent, dans le cadre d'un accord de branche, à un dispositif dédié au dialogue social et à la revitalisation des bassins graphiques.

Calculée sur la masse salariale brute annuelle, cette contribution permet de développer le dialogue social à tous les niveaux, de faciliter la négociation collective et de soutenir l'action de la branche auprès des pouvoirs publics.

Toute entreprise : 0,04 % (plancher : 50 € HT, plafond : 1 500 € HT) / Collectée par Ambition Graphique

3/ Contribution conventionnelle au Développement économique et à l'innovation⁴

Pour accompagner les entreprises de l'Imprimerie et des Industries graphiques dans un environnement en constante mutation, la branche renforce son engagement en faveur de la performance économique et de l'innovation. La contribution conventionnelle, calculée sur la masse salariale brute annuelle, permet de soutenir des actions concrètes au profit de la compétitivité des entreprises.

Afin d'amplifier son impact et de répondre aux enjeux actuels, la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle a actualisé, le 30 septembre 2025, les modalités de cette contribution. Ces ajustements reflètent la volonté de la branche de se doter de ressources à la hauteur de ces objectifs.

Toute entreprise : 0,75 % (plancher : 200 € HT, plafond : 17 500 € HT) / Collectée par Ambition Graphique

4/ Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance

Instaurée par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) regroupe la contribution à la formation professionnelle continue et la taxe d'apprentissage. La contribution est calculée sur la masse salariale brute annuelle et varie selon la taille de l'entreprise.

Entreprises de moins de 11 salariés :

Contribution formation professionnelle : 0,55 %

Taxe d'apprentissage : 0,68 % (0,44 % en Alsace-Moselle)

Montant CUFPA : 1,23 % (0,99 % en Alsace-Moselle)

Collecte par l'URSAFF au même titre que les cotisations sociales

Entreprise de 11 salariés et plus :

Contribution formation professionnelle : 1 %

Taxe d'apprentissage : 0,68 % (0,44 % en Alsace-Moselle)

Montant CUFPA : 1,69 % (0,44 % en Alsace-Moselle)

Collecte par l'URSAFF au même titre que les cotisations sociales

5/ Contribution conventionnelle à la formation professionnelle et à l'alternance⁵

Les entreprises de l'Imprimerie et des Industries graphiques versent une contribution conventionnelle dédiée à la formation et au développement des compétences, calculée sur la masse salariale annuelle brute et collectée par l'OPCO EP.

Par accord de branche⁶ et décision de la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 30 septembre 2025, le taux de cette contribution, initialement fixé par l'accord du 30 octobre 2015, est porté à 0,10 % pour l'exercice 2026 (masse salariale 2025).

¹ En application des dispositions de l'art. L2261-32 du Code du travail (arrêté du 23-01-2019, JORF 31-01-2019), il a été procédé à la fusion de la convention collective des industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numérique connexes (IDCC 614), avec la convention nationale de l'imprimerie de labeur et des industries graphiques (IDCC 184). Rattachement effectif le 1-02-2024.

² Accord national du 12-10-2004 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie dans le secteur de l'imprimerie et des industries graphiques (arrêté du 13-04-2005, JORF23-04-2005), et avenant interprétatif du 15-07-2024 (extension en cours d'instruction)

³ Accord national du 23-11-2015 relatif au dialogue social et la revitalisation des bassins graphiques (arrêté du 7-04-2016, JORF 21-04-2016).

⁴ Accord national du 16-05-2023 relatif au développement et à l'innovation (arrêté du 10-11-2023, JORF du 28-11-2023).

⁵ Accord national du 30-10-2015 relatif à la formation professionnelle et au développement des compétences (arrêté du 23-2-2016, JORF 26-2-2016).

⁶ Accord paritaire du 15-07-2024 relatif à l'accord du 30 octobre 2015 relatif à la formation et au développement des compétences (arrêté du 8-11-2024, JORF 27-11-2024)

« Référent certifications et offre de services »

Rattaché à la direction d'Ambition Graphique, le Référent certification et offre de services contribue à la mise en œuvre de la politique de certification professionnelle de la branche de l'Imprimerie de labeur et au développement de l'offre de services à destination des entreprises.

Il veille à la qualité, la cohérence et la performance des dispositifs de certification (CQP, TFP).

Il pilote la conception ainsi que le suivi d'actions d'accompagnement sur les grandes thématiques de transformation du secteur.

Missions principales

Pilotage de la politique de certification professionnelle de la branche

- Assurer la mise en œuvre opérationnelle des certifications CQP et TFP : suivi des parcours pédagogiques, conformité aux référentiels validés, logistique des examens, constitution et animation des jurys, délivrance des diplômes.
- Animer le réseau des centres de formation et centres logistiques d'examen : coordination, information, accompagnement méthodologique et contrôle de conformité.
- Contribuer à l'évolution des référentiels métiers et certifications, en lien avec les instances de la branche et les partenaires institutionnels (OPCO, France Compétences, Ministère, etc.).
- Assurer le suivi administratif et financier du dispositif (indicateurs d'activité, bilans, reporting, tableaux de bord).

Conception et déploiement de l'offre de services d'Ambition Graphique

- Déployer, en lien avec la direction, les axes prioritaires de développement de l'offre de services autour de thématiques clés (liste indicative) :
 - o Technologies et digitalisation
 - o Management et leadership
 - o Stratégies RH
 - o Développement des compétences clés
 - o Conditions de travail, santé et sécurité
 - o Environnement, éco-conception et réemploi
 - o Ingénierie de transmission et diversification
- Rédiger et lancer les appels d'offres auprès des prestataires, analyser et sélectionner les propositions.
- Constituer une offre de services prête à l'emploi à destination des entreprises adhérentes.
- Instruire et suivre les engagements des actions d'accompagnement au profit des entreprises.
- Assurer le suivi administratif, qualitatif et quantitatif des actions déployées : suivi des engagements par entreprise, par typologies d'actions, satisfaction des participants, évaluation des résultats et pilotage budgétaire.

Formation et expérience

- Formation supérieure (Bac +4/5) en ingénierie de la formation, gestion de projets ou équivalent, comptabilité.
- Expérience confirmée dans la gestion de dispositifs de certification, la coordination de formations professionnelles, ou le pilotage de projets partenariaux.

- Connaissance du fonctionnement des branches professionnelles et des acteurs de la formation (OPCO, France Compétences, Ministère du Travail, etc.) appréciée.

Compétences et aptitudes

- Excellentes capacités d'organisation, de coordination et de suivi de projets complexes.
- Aisance rédactionnelle et maîtrise des outils bureautiques et collaboratifs.
- Esprit d'analyse et de synthèse, rigueur administrative et financière.
- Sens du relationnel et aptitude à travailler en réseau avec des interlocuteurs variés (organismes de formation, entreprises, institutions).
- Esprit d'initiative et sens du service.

Conditions d'emploi :

Emploi à temps plein CDI

Statut : cadre

Rattachement hiérarchique au Directeur,

Localisation : Paris/région Ile de France avec déplacements possible sur le territoire métropolitain

Convention collective Imprimerie de labeur

Tickets restaurants, mutuelle.

Ordinateur portable et smartphone fournis par l'employeur.

Rémunération : selon profil et expérience.

28^{ème} session de l'examen
« Un des Meilleurs Ouvrier de France »**Contexte :**

Pour rappel, l'examen est ouvert aux candidats de 23 ans révolus et est sanctionné par un diplôme d'État de niveau 5 (BTS, DUT) qui reconnaît l'excellence et distingue les professionnels maîtrisant leur métier au plus haut niveau. Il propose près d'une centaine de métiers répartis dans 17 groupes métiers, dont celui des métiers de la communication.

Métiers de de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel :

1. Imprimerie, communication graphique multimédia ;
 - . Option A : technicien de plateforme prépresse,
 - . Option 2 : technicien de conduite de système d'impression,
 - . Option 3 : technicien en conduite de matériels complémentaires.
2. Conception graphique et développement de site internet ;
 - . Option 1 : conception graphique,
 - . Option 2 : développement.
3. Reliure.
4. Graphisme.
5. Photographie.
6. Sérigraphie.

M. Christophe VILLAR (GAC) a été désigné « Président du jury » pour les classes Imprimerie communication graphique multimédia, Conception graphique et développement de site internet et Graphisme.

M. Emmanuel MIGNON (Ateliers Saint Luc) a été désigné « Président du Jury » pour la classe Reliure.

Point de situation :

Le Bureau du 25 mars 2025 a donné son accord pour la promotion de la 28^{ème} session de l'examen « UMOF » auprès des entreprises adhérentes et partenaires d'Ambition Graphique, et s'est traduite par une insertion pleine page dans l'édition Mai-Juin 2025 du magazine Caractère, et un relais sur les réseaux sociaux.

Le Conseil d'administration du 5 juin 2025 a validé le principe d'un soutien à l'engagement des candidats aux épreuves des Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel (cat. 1 et 2) : prise en charge des frais d'inscription (230 €/candidat).

Le nombre d'inscrits aux épreuves Métiers de la communication est de 37, et se répartit comme suit :

- Prépresse : 1
- Impression : 4
- Graphisme : 13
- Conception site internet : 9
- Reliure : 10

Un niveau d'inscription significatif, notamment en graphisme et conception digitale, en cohérence avec l'évolution des métiers.

Les épreuves qualificatives se tiendront au lycée Estienne les 23 et 24/02 pour les candidats du prépresse, de l'impression et du graphisme et le 8/04 pour les candidats en conception de site internet.

Finales internationales Worldskills « Métiers de l'imprimé »

Contexte et décisions antérieures :

Lors de sa séance du 15 octobre, le Conseil d'administration a validé le principe d'un cofinancement des épreuves internationales Worldskills du médaillé français d'or Lucas PERNET (Design Graphique), à hauteur de 9 000 € HT par épreuve, soit 18 000 € HT pour :

- la finale internationale Monde (Shangai, septembre 2026),
- la finale européenne (Düsseldorf, 2027).

Cet engagement s'inscrit dans le budget *Projet associatif n°3 – Soutien à l'innovation pédagogique et à l'attractivité des métiers*.

Par ailleurs, lors de la finale nationale WorldSkills à Marseille, Noémie REGARDIN a été médaillée d'or pour l'épreuve Imprimerie. Cette épreuve ayant été retirée du périmètre international, un groupe de travail a engagé une réflexion visant à faire émerger un nouveau métier intitulé « *Digital Print and Packaging Technology* », démarche soutenue par plusieurs partenaires français et étrangers, dont Ambition Graphique.

Projet de démonstration - WorldSkills International Shangai 2026 :

WorldSkills International a donné son accord pour l'installation d'un espace de démonstration « Print Media », en préfiguration du métier *Digital Print and Packaging Technology*, intégré à l'espace Design Graphique lors de la finale internationale de Shangai (22–27 septembre 2026). Le principe opérationnel serait le suivant :

- la championne de France « Imprimerie » (et/ou le vice-champion Killian FERHINGER) piloterait une presse numérique avec finitions, en ligne ou hors ligne ;
- production des réalisations finales issues des travaux des compétiteurs « Design Graphique » ;
- collaboration directe entre champions français et chinois.

Konica Minolta France a sollicité KM China pour la mise à disposition des équipements nécessaires. Worldskills France a validé le principe du projet, sous réserve de la couverture financière, incluant :

- la préparation et l'entraînement des compétiteurs français (stage en showroom KM France),
- les frais de déplacement et d'hébergement à Shangai.

À titre indicatif, le budget communiqué par WorldSkills France pour une compétition internationale est de 27 000 € HT par compétiteur.

Perspective stratégique – EuroSkills 2027 et WorldSkills 2028 :

Worldskills France souhaite proposer officiellement l'introduction du métier *Digital Print and Packaging Technology* à l'international lors de la finale internationale WorldSkills Aichi (Japon) 2028.

Un premier dossier déposé en 2024 avait été très favorablement évalué par Worldskills International, sans toutefois aboutir à une inscription immédiate pour Shangai. La poursuite de la démarche de valorisation des métiers de l'impression *via* la démonstration à Shangai 2026, une participation aux EuroSkills Düsseldorf 2027, constituerait un levier déterminant de crédibilité en vue d'une reconnaissance officielle du métier à l'horizon 2028.

À titre indicatif, le budget communiqué par Worldskills France pour une compétition européenne est de 25 000 € HT par compétiteur.

Enjeux pour Ambition Graphique :

- Préserver la visibilité internationale des métiers de l'imprimé, dans un contexte de transformation technologique et numérique.
- Se positionner comme acteur de référence dans l'évolution et la modernisation des compétences.
- Renforcer l'attractivité des formations et des parcours métiers auprès des jeunes et des partenaires institutionnels.

Conclusion :

Le projet proposé dépasse le cadre d'un simple soutien à un compétiteur. Il vise à réintroduire durablement les métiers de l'imprimé dans les compétitions internationales, sous une forme renouvelée et alignée avec les réalités industrielles actuelles.

Il s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques d'Ambition Graphique et dans la continuité des engagements déjà validés par le Conseil d'administration, sous réserve d'un cadrage financier précis et d'un cofinancement partagé avec d'autres partenaires.

Conférence Ambition Graphique : des entreprises témoignent de l'accompagnement réalisé par la branche

Durant cette journée riche en informations, des représentants de Sopedi, Coquand, de l'imprimerie Rochat ou encore Laballery ont expliqué les projets qu'ils avaient pu mener à bien grâce aux services d'Ambition Graphique.

- Publié le 15 décembre 2025 / Auteur : Guillaume PRUDENT



L'organisme paritaire de la branche Ambition Graphique a tenu, le 5 décembre dernier, sa journée de conférence dans les magnifiques locaux de l'Institut de France, à Paris. Près de 170 personnes ont assisté à cette journée, parmi lesquelles des dirigeants du secteur, des fournisseurs, mais aussi des représentants des salariés et du patronat. Placée sous le signe du retour d'expérience et de l'information, cette journée animée par Fabien Claire a mis en lumière plusieurs projets soutenus par Ambition Graphique en matière d'organisation, de production et d'innovation.

1,5 million d'euros engagés

« Née d'un accord paritaire au printemps 2021, mais véritablement opérationnelle depuis l'été dernier, Ambition Graphique compte onze collaborateurs, dont six conseillers développement implantés en région », a expliqué Bernard Trichot, directeur général d'Ambition Graphique, en introduction.

« Nos équipes sont allées à la rencontre des entreprises, ce qui nous a permis d'identifier les projets susceptibles d'être accompagnés. Réunie chaque mois, la commission paritaire a analysé une centaine de projets représentant 2,2 millions d'euros et a décidé de mobiliser plus de 1,5 million d'euros pour en soutenir une grande partie. »

Pour illustrer pleinement le paritarisme, qui constitue le fondement même d'Ambition Graphique, la première prise de parole a été confiée à Pascal Bovero, délégué général de l'Unic, et à David Letailleur, secrétaire fédéral de la F3C CFDT. Ils ont présenté les grands enjeux du secteur, en soulignant leur ligne commune : s'engager collectivement au service de la filière. « Les dispositifs d'accompagnement déployés par Ambition Graphique offrent un regard extérieur précieux. Ils permettent aux dirigeants d'analyser leur stratégie, d'évaluer un investissement ou une orientation à prendre, et d'aborder l'avenir avec davantage de clarté et de sérénité », a souligné David Letailleur.

Sopedi et Coquand témoignent

Après l'intervention de Xavier Fontanet, ancien président d'Essilor, qui a partagé sa vision de la stratégie, le congrès s'est recentré sur des cas concrets avec le retour d'expérience de deux imprimeurs engagés dans la démarche RSE Print Ethic.

Le premier intervenant, Alain Thomas, dirigeant de Sopedi (45 personnes pour 11,5 millions d'euros de chiffre d'affaires), a expliqué comment il avait formé ses chefs d'équipe au management et à la communication afin de renforcer leurs compétences. « *Evelyne Bouteneigre (EB Accompagnement pro) s'est chargée d'organiser l'ensemble de la formation. Elle s'est appuyée sur des entretiens avec les différents collaborateurs pour identifier leurs besoins et créer des espaces d'échange* », a-t-il expliqué, visiblement satisfait que cette démarche ait également pu valoriser les équipes et renforcer la communication.

La deuxième intervenante, Audrey Choain, responsable QSE chez Coquand Imprimeur (Fontaine, 38), a présenté la problématique RH de cette entreprise de 30 salariés, confrontée à plusieurs départs en retraite à court et moyen terme. Là encore, Evelyne Bouteneigre a recueilli les points de vue de la direction et des managers intermédiaires afin d'obtenir une vision complète et de proposer des recommandations. Afin de maintenir les compétences, il est très vite apparu nécessaire de mener des actions visant à fidéliser les jeunes salariés et développer leurs compétences.

L'imprimerie Rochat : une action sur la couleur et les process

Intéressant également était le retour d'expérience de Jean-François Prez, directeur de l'imprimerie Rochat (Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, 38). Parallèlement à la mise en place d'un programme d'écoconception et d'écoproduction dénommé Prim, il a mené une montée en compétences à travers deux axes. Le premier portait sur les process en PAO pour accélérer le développement vers le web-to-print (30% du chiffre d'affaires) et intégrer l'écoconception.

Le second concernait les machines en colorimétrie afin de limiter la gâche, accroître la qualité et séduire de nouveaux clients. Avec le conseiller d'Ambition Graphique, l'imprimerie a pu redéfinir ses priorités, clarifier ses objectifs et engager des actions concrètes sur ces deux axes.

Laballery et la problématique de flux

Un peu plus tard, Hubert Pédurand (président de HPI), ex-dirigeant du groupe Laballery, a évoqué le développement, en partenariat avec la société Bluewest, d'une solution d'automatisation de la gestion des fichiers. « *Durant les dix années pendant lesquelles j'ai dirigé Laballery, la croissance a été telle que les commandes de livres ont été multipliées par dix, provoquant en préresse un goulet d'étranglement. La question d'investir s'est donc posée, d'autant plus lorsque l'opératrice qui gérait tout le flux de production entrant, en provenance des éditeurs, a annoncé son intention de partir à la retraite. Comme il est très difficile de trouver des opérateurs qualifiés à Clamecy (58), nous avons choisi de développer une solution d'automatisation du processus de la gestion des fichiers. L'objectif était de recevoir des fichiers exploitables sans intervention humaine, ce qui signifie que tant que le fichier n'est pas normalisé, il reste entre les mains du client, qui reçoit des instructions sur les démarches techniques à suivre pour le préparer correctement* », a expliqué Hubert Pédurand. En cours d'implémentation, la solution doit maintenant être connectée à l'ERP.

Parmi les autres intervenants, citons aussi :

- **Elie Khoury**, président du CN TCG Afnor, a évoqué le rôle de la France au sein du comité technique des normes internationales ISO dans le domaine de l'impression (TC 130), et Christophe Villar, directeur technique du GAC, a fait un focus sur la normalisation de la chaîne de production et les actions collectives qu'il est possible de mener, comme les diagnostics flash ou les audits approfondis financés par Ambition graphique.
- **Jean-Pierre Willems**, consultant, a présenté les leviers et solutions à mobiliser pour relever le défi des compétences dans un secteur qui, on le sait, souffre d'un manque d'attractivité. Les actions mises en place par Ambition Graphique pour promouvoir les métiers de l'imprimé ont également été présentées par les représentants de l'agence Sennse.
- **Nicolas Guyon**, cofondateur de My Connecting, a partagé sa vision des impacts de l'intelligence artificielle générative sur les organisations : les opportunités offertes par ces technologies en matière de productivité, de créativité et de formation, tout en abordant les défis éthiques et humains qu'elles posent aux entreprises.
- **René Anélot** et **Éric Martin**, respectivement président et trésorier, et représentant le collège patronal et le collège salarié, au sein d'Ambition Graphique, ont clôturé cette journée de conférences en présentant les grandes orientations d'Ambition Graphique autour du déploiement de nouvelles offres de services, sur lesquelles nous reviendrons dans les prochains mois.